

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022**  
**DELIBERATION N° DE-2022-070**

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHE, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. PARRILLA ETCHART,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2022 - Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2021.

A la suite de l'approbation du compte administratif 2021 du budget principal, il convient que le Conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Il est rappelé que le résultat dégagé par la section de fonctionnement n'est pas libre d'utilisation. Il doit être utilisé en priorité pour assurer l'équilibre de la section d'investissement si le compte administratif fait apparaître "un besoin de financement". Ce besoin de financement correspond au solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des reports de dépenses et de recettes ; c'est donc le montant net restant à financer pour les investissements.

Pour le budget principal, le résultat global de clôture est de 13 765 946,29 €.

Il se décompose ainsi :

- le résultat cumulé de fonctionnement est de 10 016 758,01 € ;
- le résultat cumulé de d'investissement s'élève à 3 749 188,28 €, déduction faite de l'apurement du compte 1069 "reprise sur excédents capitalisés" de 438 511,73 €, conformément à la délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2021.

Après prise en compte des restes à réaliser 2021 en recettes d'investissement (1 944 000 €) et en dépenses d'investissement (7 652 400 €), le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 959 211,72 €.

De ce fait, il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2021, soit 10 016 758,01 €, de la manière suivante :

- 1 959 211,72 € en réserves au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement;
- 8 057 546,29 € en réserves complémentaires au compte 1068, ce qui permettra de diminuer le recours à l'emprunt sur l'exercice 2022.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tolis  
Directeur général des services